



# CASINCA TRAIL

## **RÈGLEMENT**

- **La compétition**

Le Casinca Trail est composé de trois épreuves :

- 20 km / 1100m D+
- 12 km / 680m D+
- 6km / 350m D+

Le départ de la 20km sera donné à 8h45.

Le départ de la 12km sera donné à 10h00.

Le départ de la 6km sera donné à 9h45.

Le départ et l'arrivée des trois épreuves se feront sur la place du village de Penta-di-Casinca. Les plans et les profils altimétriques des deux épreuves sont visibles sur les sites [casinca-trail.com](http://casinca-trail.com) et [Trace de trail.fr](http://Trace-de-trail.fr).

- **Organisateur**

L'Association I Chjassi Antichi organise le 8ème Casinca Trail le dimanche 24 août 2025.

- **Contact :** Laurelli Sébastien  
0614904832  
[casinca-trail@orange.fr](mailto:casinca-trail@orange.fr)  
[www.casinca-trail.com](http://www.casinca-trail.com)

- **Conditions de participation**

La participation à la manifestation est conditionnée :

- **Catégorie d'âge**

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie Cadet (nés en 2009 et avant) pour les épreuves de 6km et 12km, de la catégorie Junior (nés en 2007 et avant) pour l'épreuve de 20km.

- **Certificat Médical**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire : soit d'une **licence délivrée par la FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ; soit d'un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical ; soit d'un **Parcours de Prévention Santé de moins de 3 mois**.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française.

La photocopie de la licence ou du certificat médical doit être envoyée en même temps que le bon d'inscription, ou présentée lors du retrait du dossard pour les inscriptions en ligne.

- **Droits d'inscription :**

Inscription en ligne ou Bulletin d'inscription : **25 euros** (20km/12km), **20 euros** (6km).

Inscription sur place le jour de la course : **30 euros** (20km/12km), **25 euros** (6km).

- **Clôture des inscriptions :**

La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 22 août 2024 à 20 heures pour les inscriptions en ligne ou bulletin d'inscription, et au dimanche 24 Août 2025 pour les inscriptions sur place.

- **Mineurs :**

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale.

- **Dossard :**

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

- **Assurances**

- **Responsabilité Civile :**

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance N° 59325027 souscrite auprès de ALLIANZ M.Jean-Luc GUIDICELLI 11 bis Bdv du Fango BP261 20296 Bastia Cedex.

- **Assurance dommages corporels :**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

- **Règles sportives**

- **Chronométrage :**

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. Le transducteur devra être restitué à l'arrivée, en cas de non-restitution il pourra être facturé.

- **Limites horaires :**

Le temps maximum alloué pour la 20km est de 4h, pour la 12km il est de 3h. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, et sont sous leur seule responsabilité. Il n'y a pas de limite horaire pour la 6km.

- **Classements et récompenses**

- **Classements :**

Pour les trois courses (20km/12km/6km) un classement masculin et féminin scratch et par catégorie représentée sera établi.

- **Récompense :**

Pour les 3 courses (20km/12km/6km) le(la) premier(e) de chaque catégorie sera récompensé(e).

- **Publication des résultats :**

Les résultats seront affichés sur le site d'arrivée et publiés sur les sites suivants [www.casinca-trail.com](http://www.casinca-trail.com) et [www.sportimers.com](http://www.sportimers.com).

- **Ravitaillements**

Les deux courses du Casinca Trail sont en semi-autosuffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires (au minimum 1 litre d'eau).

Des postes de ravitaillement et rafraîchissement seront situés aux kms 4 et 6 pour la petite boucle et aux kms 4/8/11/14 pour la grande boucle.

- **Sécurité**

- **Voies utilisées**

La compétition se déroule sur des pistes ou chemins en milieu naturel, ainsi qu'en partie sur des voies fermées à la circulation.

- **Sécurité des concurrents :**

La sécurité est assurée par un médecin urgentiste ainsi que par des secouristes disposés sur le parcours.

- **Entraide entre concurrents**

Tout concurrent est tenu à l'assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

- **Protection de l'environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

- **Droit à l'image**

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.